



Commune de Serra di Ferro
Cumuna di Sarra di Farru

ARRÊTÉ DU MAIRE

ANNULANT L'ARRETE 20/13 PORTANT PROROGATION DE L'INTERDICTION DE TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

N° 20/17

Vu la sortie du confinement annoncée par le Gouvernement à compter du 11 mai 2020,

LE MAIRE ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté municipal en date du 14 avril 2020, portant interdiction de travaux non isolés sur le territoire communal est annulé.

Article 2 : Les entreprises reprenant leurs travaux devront se conformer strictement à leur fiche métier détaillant les prescriptions sanitaires à respecter.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de communauté de brigades qui sera chargé de son exécution.

Fait à SERRA DI FERRO, le 12 mai 2020

Le Maire



Antoine GIORGI